

CONSEIL PROFESSIONNEL LOIRE « PERIMETRE INTERLOIRE »

VENDREDI 14 JUIN 2024 A 13H30 EN VISIO

RELEVÉ DE DISCUSSIONS / DECISIONS

Membres

Etaient présents : Camille Masson, Joël Forgeau, François Régis de Fougeroux, Pierre-Antoine Pinet,

François Cazin, Max Laurilleux, Charles Pain, Françoise Flao, Christophe Deschamps, Carmen Suteau.

Etaient excusés : Régis Alcocer, Pierre-Jean Sauvion, Catherine Motheron, Henry Frémont.

Etaient absents : Noël Bougrier, Christian Blet, Jean-Christophe Mandard, Thierry Michaud.

Invités professionnels

Etaient absents : François Beaupère, Philippe Noyau, Christophe Vilain.

Invités administratifs

Etaient présents : Alain Airaud, Guillaume Benard, Guillaume Gastaldi, Etienne Goulet, Isabelle Defrocourt, Camille Roubière, Jean-Pierre Gouvazé.

Etaient excusés : Quentin Clément, Frédéric Macé, Sylvain Micol, Sophie Talbot.

1. Conseil de Bassin du Jeudi 27 juin 2024 à 14h30 à Angers.

Le Conseil de Bassin initialement prévu Jeudi 27 Juin est annulé en raison du contexte électoral.

Une option est mise sur la date du Mercredi 02 Octobre 2024 pour un Conseil de Bassin de rentrée qui pourrait être couplé avec un accueil « vendanges » dans un domaine.

L'Ordre du jour du Conseil du 27/06 est parcouru en séance et les membres du Conseil Professionnel sont invités à en discuter :

I - gouvernance (renouvellement du Conseil de Bassin)

II - simplification administrative

III - plans de filière InterLoire et BIVC

IV - points de conjoncture économique

V - Sujets sanitaires (Flavescence et PNDV3, DRAAF Représentants des pépiniéristes/INTERLOIRE)

VI - Questions diverses

I - gouvernance (renouvellement du Conseil de Bassin)

Compte tenu du report du Conseil, la DRAAF va procéder à un vote électronique pour renouveler :

- Le mandat des sept membres proposés par InterLoire : Camille MASSON (UMVL), Joël FORGEAU (CVVL), Max LAURILLEUX (CVVL), Catherine MOTHERON (SIGP Val de Loire), François-Régis de FOUGEROUX (UMVL), Pierre-Jean SAUVION (UMVL) et Christophe DESCHAMPS (IFV).

- Le mandat des représentants du bassin Val de Loire – Centre au Conseil spécialisé de FranceAgriMer : Camille MASSON et Max LAURILLEUX.

II - simplification administrative

Un point est fait par Isabelle Defrocourt sur les échanges avec les Douanes, la DRAAF et l'INAO (possibilité de déclaration de la DR et générer la DREV par le portail InterLoire, la déclaration d'identification unique, la simplification des cahiers des charges...).

Au niveau national, les travaux législatifs en cours (sur la SI, la transmission, la fiscalité, Egalim 4, les dispositifs inscrits dans la LOA...) sont « gelés ».

III - plans de filière InterLoire et BIVC

La synthèse du Plan de Filière 2030 dans sa V2 a été présentée en COS d'InterLoire du 12 Juin et il reste à déployer la feuille de route.

La version rénovée est enrichie de nouveaux indicateurs sur la France, d'un groupe de travail eau et carbone au sein de la commission technique, et l'intégration des travaux sur l'emploi.

IV - points de conjoncture économique

Il est fait un rappel des MEP de Juillet ; le point de conjoncture initialement prévu pour le Conseil de Bassin sera diffusé aux membres du Conseil Professionnel en PJ.

V - Sujets sanitaires

Christophe Deschamps évoque les avancées sujets sanitaires : Flavescence, friches et eau chaude.

Question concernant le PNDV 3 et la présentation faite en Conseil Technique InterLoire par les Chambres qui s'interrogent comment les contributions à venir peuvent s'inscrire dans les travaux.

Etienne Goulet explique que le contenu du PNDV reste dans la continuité des actions structurantes et leurs outils (le 15 du plan, la régionalisation, etc.). Le PNDV 3 évolue vers la « durabilité » du vignoble et la version finale du PNDV 3 sera enrichie des actions nouvelles comme l'alimentation (et les orientations ou thématiques qui en découlent), de l'audit PNDV 2 et des retours d'enquêtes et demandes en région.

La version finale sera consolidée et présentée en séminaire national au mois de Novembre prochain.

2. Plan de Filière Loire 2030

Une discussion s'engage sur le besoin de groupes de travail sur deux axes de la création de valeur :

- Le volet juridique et le respect des règles contractuelles de la loi Egalim, notamment la clarification du champ d'intervention des parties prenantes (triangulation acheteur/vendeur/courtier) et la mise en conformité de précontrats (vigilance sur les mandats). Les contrats types, bien qu'étendus par le Ministère, sont insuffisants.

Les interlocuteurs sur ce groupe sont Joël Forgeau et Camille Masson, la CVVL et l'UMVL doivent nommer des représentants et Sylvain Micol en permanent.

InterLoire va intégrer dans son plan de charge cette question liée aux évolutions du portail déclaratif.

- Le volet économique sur les coûts de revient et la marge de l'exploitation (intégrant rémunération de l'exploitant, rénovation du matériel, maintien du foncier, transmissibilité...) sur des travaux du programme « réaviti », à savoir les cinq référentiels économiques chambres sur les départements 18, 41, 37, 44, et 49 et les compétences techniques internes des chambres sur les volets éco, gestion et stratégie d'entreprises.

Les travaux de ce groupe entrent dans les travaux du Plan de Filière avec Guillaume Gastaldi et Guillaume Benard côté Chambres.

3. Sujets divers

Arrêté polinisateur : La CVVL fait part d'un courrier commun avec les Chambres envoyé à la DRAAF Pays de la Loire portant sur la clarification de l'application de l'arrêté suite à la décision du Conseil d'Etat du 26 avril, et le souhait d'une dérogation « situation d'urgence » pour protéger le vignoble, compte tenu de la pression maladie très importante.

Les Fédérations Viticoles 41 et 37-72 informent avoir pris contact avec le SRAL dans ce sens.

La Fédération Viticole 41 propose de mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil de Bassin en questions diverses la problématique de cet arrêté polinisateur vu les difficultés posées, et aussi les retours de l'enquête arrachage et les questions qui en découlent (enveloppes, difficulté de mobilisation, ...).

Les sujets portés à l'ODJ du Conseil de Bassin seront consolidés en CVVL à la rentrée.

Mention « Vins de Loire » : Camille Masson intervient concernant l'évolution sur la mention complémentaire « Vins de Loire » et son intégration dans les cahiers des charges des AOP, par décisions des ODG et transmises à la CVVL avant le 15 Août ; **cette évolution fera l'objet d'un vote au CRINAO du 3 Septembre prochain.**

Camille Masson remercie les membres du Conseil Professionnel pour cette séance de travail et les échanges constructifs, notant l'état d'esprit de coopération avec les Chambres et la bonne orientation de nos travaux communs autour du Plan de Filière.

Fin de séance à 14h30.